Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260424-DELIB_2026_11-DE

Mousteru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Nadège Le Guillou, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens

Absents excusés : Véronique Tréhiou a donné procuration à Sandrine Tanguy
Gérard Le Merrer a donné procuration à Éric Le Bonniec

Secrétaire de séance : Daniel Le Gac

Délibération n° 2026/11

Objet : Taux de fiscalité directe locale 2026

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Le Maire propose de reconduire les taux 2025.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux 2025 et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation (TH)	**20,11 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	**45,82 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	**92,01 %**

Pour extrait conforme

Le Maire
Frédéric Le Meur

MAIRIE DE MOUSTERU 22200